

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2022-045

PUBLIÉ LE 26 AVRIL 2022

Sommaire

26_DDETS_Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, et des Solidarités / Mission d'appui à la stratégie et aux ressources

26-2022-04-22-00003 - Décision de subdélégation de signature à des agents de la DDETS de la Drôme (4 pages)

Page 3

26_DDETS_Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail, et des Solidarités

26-2022-04-22-00003

Décision de subdélégation de signature à des
agents de la DDETS de la Drôme



**Décision de subdélégation de signature à des agents de la direction
départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme**

La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret du 30 juin 2021 nommant Mme Elodie DEGIOVANNI, préfète de la Drôme ;

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination des directeurs départementaux de l'emploi, du travail et des solidarités et directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 26-2021-03-29-00001 du 29 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2021 nommant Mme Pascale MATHEY, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 26-2021-08-16-0002 du 16 août 2021 portant délégation de signature à Mme Pascale MATHEY, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme ;

D E C I D E

Section 1 : Compétences administratives générales

Article 1er : Conformément à l'article 10 de l'arrêté n° 26-2021-08-16-0002 du 16 août 2021 susvisé, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Pascale MATHEY, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme, de Mme Annie MARCHANT, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme et de Mme Dominique CROS, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme, subdélégation de signature est accordée aux agents désignés, ci-après, dans les conditions suivantes :

1/4

- Mme Eléonore DUBOIS DI MACARIO, attachée principale d'administration, pour les attributions et compétences du pôle Insertion sociale et politiques de solidarités, à l'exception des courriers relatifs à la tarification des établissements ;

et dans la limite de leurs attributions respectives :

- Mme Isabelle BÖGELMANN, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service Entrée dans le parcours résidentiel et intégration, pour les attributions de ce service,

- M. Serge BORDALA, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, chef du service Accès aux droits des personnes fragiles, pour les attributions de ce service,

- Mme Eléonore WACHOWIAK, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service Accès et maintien dans le logement, pour les attributions de ce service,

Article 2 : Sont exclus de la subdélégation de signature prévue à l'article 1er ci-dessus, les actes, documents et décisions visés à l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 26-2021-08-16-00002 qui restent soumis à la signature de la préfète.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Annie MARCHANT, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme et de Mme Dominique CROS, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme, subdélégation est donnée à M. Serge BORDALA, chef du service Accès aux droits des personnes fragiles, à l'effet de signer l'ensemble des actes liés à la gestion du conseil médical.

Subdélégation de signature est accordée à M. Kamel LAÏB, adjoint administratif, et M. Stéphane BOREL, secrétaire administratif, à l'effet de signer les courriers strictement liés aux affaires courantes relevant du secrétariat du conseil médical.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Annie MARCHANT, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme et de Mme Dominique CROS, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme, subdélégation de signature à :

- Mme Béatrice YOUNBI, attachée principale d'administration, cheffe du pôle insertion professionnelle et politiques de l'emploi, pour les domaines K, L, M et N ;

- Mme Brigitte CUNIN, directrice adjointe du travail, cheffe au pôle travail, responsable du service accompagnement et relations du travail, pour les domaines B, C, F et G ;

- M. Farid TOUHLALI, inspecteur du travail, chargé de mission sur l'accompagnement des mutations économiques, pour les domaines K1, K2 et K3 ;

- Mme Myriam BOUZOUIRA, attachée d'administration, chargée de mission sur l'accompagnement des mutations économiques, pour les domaines K1, K2 et K3.

Section 2 : Compétences d'ordonnement secondaire

Article 5 : Conformément à l'article 10 de l'arrêté n° 26-2021-08-16-00002 du 16 août 2021 susvisé, subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour réaliser les opérations relevant des BOP métiers dans les applications informatiques de l'État Chorus formulaires, en qualité de saisisseurs sur Chorus formulaires :

2/4

33 avenue de Romans - 70 avenue de la Marne
26 021 VALENCE CEDEX
Tél. : 04 26 52 22 80
Mél : ddets@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

- pour le BOP 104 – Intégration et accès à la nationalité française – Actions 12 et 15,
M. Lionel MARTINON, attaché d'administration,
Mme Eveline MARTIN, secrétaire administrative,
Mme Audrey COINDET, attachée d'administration ;
- pour le BOP 129 - lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)
Mme Odile SIMON, secrétaire administrative,
- pour le BOP 135 – Urbanisme, territoires et amélioration du parc – Actions 1-13 et 05-10,
M. Sébastien CARROT, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- pour le BOP 157 – Handicap et dépendance
Mme Odile SIMON, secrétaire administrative,
Mme Fabienne BRUN, adjointe administrative ;
- pour le BOP 177 – Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables,
Mme Fabienne BRUN, adjointe administrative,
Mme Audrey COINDET, attachée d'administration,
Mme Eveline MARTIN, secrétaire administrative,
Mme Odile SIMON, secrétaire administrative ;
M. Lionel MARTINON, attaché d'administration ;
- pour le BOP 183 – Protection maladie – Action 2,
Mme Fabienne BRUN, adjointe administrative ;
Mme Odile SIMON, secrétaire administrative ;
- pour le BOP 303 – Immigration et Asile – Action 2,
M. Lionel MARTINON, attaché d'administration,
Mme Eveline MARTIN, secrétaire administrative,
Mme Audrey COINDET, attachée d'administration ;
- pour le BOP 304 - Inclusion sociale et protection des personnes
Mme Odile SIMON, secrétaire administrative,
Mme Fabienne BRUN, adjointe administrative ;
- pour le BOP 364 – Plan de relance – Action 08,
Mme Odile SIMON, secrétaire administrative ;
Mme Fabienne BRUN, adjointe administrative,
Mme Eveline MARTIN, secrétaire administrative.

Les dépenses liées aux BOP métiers sont validées dans Chorus formulaires, par Mme Mathilda CHICAULT, secrétaire administrative ou M. Denis GASIERO, adjoint administratif.

Article 6 : Les décisions relatives à la présente subdélégation ainsi que tous les actes ou correspondances relatifs aux dossiers instruits par la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités devront être signés dans les conditions suivantes :

Pour la Préfète,
et par subdélégation
suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation.

3/4

33 avenue de Romans - 70 avenue de la Marne
26 021 VALENCE CEDEX
Tél. : 04 26 52 22 80
Mél : ddets@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois suivant sa notification, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours accessible sur le site www.telerecours.fr. Tout recours préalable, gracieux ou hiérarchique ou devant une juridiction incompétente n'interrompt pas ce délai.

Article 8 : La décision de subdélégation à des agents de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme du 15 février 2022 est abrogée.

Article 9 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme.

Valence, le

22 AVR. 2022

La directrice,



Pascale MATHEY

33 avenue de Romans - 70 avenue de la Marne
26 021 VALENCE CEDEX
Tél. : 04 26 52 22 80
Mél : ddets@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr